



COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire du 18 juillet 2019, sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	12	Conseillers présents	10
Conseillers absents	2	Pouvoirs	0	Date convocation : 03/07/2019	

Présents : **BINTZ** Bruno, **CAPLAIN** Eugène, **CORNELIUS** Laurence, **DIENER** Guy, **DORR** Marguerite, **FORMERY** Jean-Jacques, **JAYER** Gérard, **MICHEL** Claudine, **MICHEL** Vivianne, **MULLER** Nadine,

Absents excusés : **QUODBACH** Sandrine

Absents : **SCHMITT** Joël

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11.04.2019
- Budget Lotissement – affectation du résultat d'exploitation 2018
- Travaux d'aménagement du centre village, attribution des travaux de renforcement AEP et participation de la commune
- Travaux de création d'une place de retournement dans la forêt du « Grosse Wald »
- Travaux de pose d'avaloirs pour évacuation des eaux pluviales, Impasse des Artisans sur la zone artisanale.
- Divers...

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire, à savoir : **DCM n°29/2019 : Recomposition de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (article L.5211-6-1 du CGCT)**. A l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

➤ Délégations du Maire - Article L 2122-22 CGCT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations, Il propose au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante :

- Décision n°03/2019 : Avenant n°1 au contrat de location de l'éclairage public du 30.11.2018.

➤ Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Jacques FORMERY comme secrétaire de séance.

➤ Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de séance du 11 avril 2019.

N° DCM : 25/2019

Objet : Budget Lotissement – Affectation du résultat d'exploitation 2018

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif du budget annexe « lotissement » qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure :	0,00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure :	+ 1 187 868,59 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :	0,00 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de :	0,00 €

Restes à réaliser

<i>Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :</i>	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 187 868,59 €
---	----------------

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 26/2019

Objet : Travaux d'aménagement du centre village, attribution des travaux de renforcement AEP et participation de la commune

Classification : 7.6 Contributions budgétaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation des travaux de renforcement AEP au centre du village et la participation de la commune de Francaltroff à hauteur de 20 % sur le montant final HT des travaux réalisés.

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 27/2019

Objet : Travaux de création d'une place de retournement dans la forêt du « Grosse Wald »

Classification : 1.1 Marchés publics

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de confier les travaux énumérés ci-dessus à la Sté WEYH Damien de LHOR pour un montant de 5 939,00 € H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, chapitre 21, article 2128

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 28/2019

Objet : Travaux de pose d'avaloirs pour l'évacuation des eaux pluviales, Impasse des Artisans sur la zone artisanale

Classification : 1.1 Marchés publics

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de confier les travaux énumérés ci-dessus à la Sté TERRA EST de Vahl-Ebersing pour un montant de 5 500,00 € H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, chapitre 21, article 21751

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 29/2019

Objet : *Recomposition de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (article L.5211-6-1 du CGCT)*

Classification : 5.7 Intercommunalité

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE DE MAINTENIR l'accord local existant, à savoir :

- 1 représentant titulaire par commune (+ 1 suppléant) ;
- 1 représentant supplémentaire par tranche de 500 habitants. Soit :

Nombre d'habitants	Nombre de délégué(s)
1-500	1
501-1000	2
1001-1500	3
1501-2000	4
2001-2500	5
2501-3000	6
3001-3500	7

Votants :	10
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	1

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h00

Le Maire :
Bruno BINTZ



Affiché en mairie le : 19 juillet 2019